

Appel à manifestation d'intérêt relatif au développement de solutions diagnostiques innovantes et de nouvelles stratégies antivirales pour les infections par les hantavirus

25 juin 2026

Contexte

Hantavirus est un pathogène lentement émergent, en lien avec le changement systémique, et il représente une menace en raison de sa létalité pour le variant « Americas », de son potentiel zoonotique et de l'absence de contre-mesures médicales spécifiques approuvées.

Parmi eux, le virus Andes, endémique en Amérique du Sud, est particulièrement préoccupant du fait de sa capacité documentée de transmission interhumaine, unique parmi les hantavirus connus. Responsable du syndrome cardiopulmonaire à hantavirus, le virus Andes provoque des formes sévères associées à une mortalité élevée et à une évolution clinique rapide. Le récent cluster multi-pays associé à un bateau de croisière, impliquant des cas confirmés d'infection par le virus Andes, a rappelé le potentiel de diffusion internationale et les défis de détection précoce de cet agent pathogène.

Malgré les progrès réalisés dans la compréhension de la biologie des hantavirus, il n'existe actuellement ni test diagnostique rapide largement déployable, ni d'antiviraux validés en clinique. Dans ce contexte, **le développement de contre-mesures médicales ciblées, centrées sur des outils diagnostiques innovants et de nouvelles stratégies antivirales, constitue une priorité** pour améliorer la détection, la réponse clinique et la préparation face aux infections causées les hantavirus incluant le virus Andes.

Objectifs stratégiques et axes thématiques de cet appel

Cet appel à manifestation d'intérêt émis par IDCluster en collaboration avec l'ANRS MIE ¹ vise à collecter les intérêts de développement de contre-mesures médicales innovantes destinées à diagnostiquer et traiter les infections à hantavirus incluant le virus Andes (approche pan-hantavirus), dans un contexte de menace croissante des maladies virales émergentes.

¹ L'ANRS MIE a activé le 7 mai 2026, une cellule Émergence de niveau 1 en réponse à l'identification d'un foyer d'hantavirus survenu à bord du navire de croisière MV Hondius, reliant l'Argentine au Cap-Vert, puis elle a organisé le 11 mai 2026 une réunion de concertation avec la communauté scientifique.

Les hantavirus figurent parmi les **agents pathogènes prioritaires** (en priorité 2, « priorité élevée ») retenus dans les orientations stratégiques 2030 d'IDCluster.

L'objectif de cet appel est de favoriser l'émergence de solutions à fort potentiel de valorisation clinique et industrielle capables d'améliorer la préparation et la réponse face aux risques sanitaires associés aux hantavirus.

Conditions d'éligibilité

Qui peut candidater ?

Cet appel s'adresse aux **acteurs économiques (startups, biotechs et industriels)** qui souhaiteraient s'associer à des acteurs de la recherche académique et translationnelle et qui travaillent sur de nouvelles solutions diagnostiques rapides, sensibles et déployables sur le terrain (« point of care »), ainsi que sur des stratégies thérapeutiques pouvant cibler directement le virus ou permettant, en ciblant l'hôte, de limiter les syndromes ou d'améliorer l'efficacité des antiviraux.

Quelles sont les informations attendues ?

Les projets attendus devront inclure

- le développement de biomarqueurs spécifiques et d'outils diagnostiques,
- le développement d'approches thérapeutiques incluant des antiviraux ciblant spécifiquement les hantavirus, des antiviraux à large spectre, ainsi que des stratégies ciblant l'hôte.

Les candidats devront présenter leur projet dans un document de 3 pages maximum en détaillant les éléments suivants :

- les objectifs du projet
- la description scientifique et technologique de la solution à développer
- les aspects différenciants de ce projet par rapport aux éventuelles solutions existantes
- l'estimation de la durée nécessaire à la réalisation du projet
- l'estimation du budget total nécessaire à la réalisation du projet
- les risques identifiés et les mitigations proposées
- les livrables attendus ainsi que le niveau de maturité technologique initial et celui visé en fin du projet
- le(s) partenaire(s) envisagé(s) au sein d'un consortium pour mener à bien ce projet collaboratif.

Une attention particulière sera portée aux approches différenciantes, à la maturité technologique des projets et à leur potentiel de déploiement rapide en contexte épidémique.

Processus de sélection des projets candidats et accompagnement des projets sélectionnés par IDCluster

Les dossiers de candidatures seront évalués par IDCluster avec l'avis de son comité consultatif stratégique, en collaboration étroite avec l'ANRS MIE.

Dans le cas d'une sélection d'un projet, le porteur de projet et ses partenaires signeront un contrat d'adhésion à l'Association Infectious Diseases Cluster aux fins d'une pré-accélération ou d'une accélération de leur projet.

En contrepartie de cette adhésion, IDCluster accompagnera les porteurs de projets sélectionnés à travers ces deux phases de développement :

- 1. La phase de pré-accélération** d'une durée maximale de deux ans, s'adresse aux projets portés par un acteur économique (avec ou sans partenaire académique ou privé) présentant une maturité technologique d'au moins TRL (Technology Readiness Level) 3 ET disposant d'une preuve de concept scientifique établie (publications, brevets) ET disposant des éléments probants sur le Target Product Profile (TPP) et le positionnement clinique et/ou cible d'usage et démontrant un caractère innovant et différenciant.

Durant cette phase, IDCluster mobilisera son réseau d'experts pour accélérer le développement de la solution proposée en renforçant la stratégie scientifique, réglementaire et industrielle du projet et en accompagnant la structuration de son plan de développement.

Un projet en pré-accélération ne peut bénéficier d'une aide financière IDCluster-France2030 mais IDCluster et l'ANRS MIE pourront accompagner les projets les plus prometteurs dans l'identification et la demande de financements appropriés.

- 2. La phase d'accélération** : les projets plus matures (TRL supérieur à 4), portés obligatoirement par un consortium associant un chef de file du secteur privé et au moins un partenaire public ou privé, peuvent accéder à l'**accélération** en présentant un plan de développement robuste intégrant des dimensions scientifiques et économiques.

IDCluster propose alors un accompagnement renforcé dans le suivi opérationnel du projet, la coordination du consortium et l'apport d'expertises. Les projets pourront solliciter **un financement France 2030** (de 2 à 6 m€) via Infectious Diseases Cluster, dans le respect du processus de sélection en vigueur. Le financement France 2030 des projets sélectionnés sera opéré par Bpifrance.

Dépôt des candidatures

Les dossiers de candidature doivent être transmis au plus tard le 5 septembre 2026 à philippe.leissner@id-cluster.org.

Pour toute question relative aux critères d'éligibilité et de sélection des projets ou aux modalités d'accompagnement des projets par IDCluster, les porteurs de projets peuvent contacter Perrine Jeantet, coordinatrice des opérations d'IDCluster, à perrine.jeantet@id-cluster.org

Pour toute question à l'ANRS MIE, les porteurs de projets peuvent contacter Fabrice Porcheray, responsable du département Innovation, à fabrice.porcheray@inserm.fr

Les réponses aux demandes d'information seront apportées dans les meilleurs délais afin d'accompagner les candidats dans la préparation de leur dossier.